

**Déroulement de la séance du Conseil Municipal  
Du Lundi 22 novembre 2021**

**Monsieur le Maire** : Il est 19h30, on va pouvoir démarrer ce Conseil Municipal. Je vais demander à Clara de faire l'appel.

**Madame Clara ELLEBOODE** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

*Madame Clara ELLEBOODE procède à l'appel.*

**Monsieur le Maire** : Merci Clara. Le quorum est atteint. Vous avez tous reçu le compte rendu du dernier conseil municipal. Y'a-t-il des remarques à faire ? Donc adopté. Vous avez aussi reçu le compte rendu de toutes les décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal. Y'a-t-il des remarques à faire ? Alors pour égayer un peu ces décisions, je vous propose un petit film, en fait qui regroupe toutes les décisions qui ont été prises. Grâce à ces décisions, nous avons fait ça ! (Passage de la vidéo). Voilà ! J'en profite pour remercier les services, le service Communication qui nous a fourni ces quelques films, le service administration générale qui a préparé ça et puis Laurent qui est dans le fond, qui regarde un peu si tout fonctionne bien et qui nous permet de faire cela. C'est vrai que je trouvais que les conseils municipaux étaient un peu trop administratifs à certain moment, et les services m'ont proposé de vous montrer à quoi servaient toutes les décisions qui étaient prises et que vous recevez à chaque fois avant le conseil municipal, pour payer les groupes, pour organiser les différentes manifestations. C'est pour ça que vous avez vu beaucoup de choses organisées par la DAC et c'est bien souvent à ça que servent les décisions. Je pense que nous essayerons de faire cela à chaque fois, une petite rétrospective des décisions qui ont été prises entre chaque conseils municipaux. Approuvez-vous ces décisions ? Merci. Donc nous allons pouvoir rentrer dans le vif du sujet avec le chapitre administration générale et le premier point qui est une dénomination de voiries et giratoire et c'est Mr Jean-Marie LIVOURY, qui va nous présenter cette délibération.

**1) Dénomination de voiries et Giratoire :**

**Monsieur Jean-Marie LIVOURY** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la Note de Synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Jean-Marie. Etes-vous d'accord avec cette dénomination ? C'est une information. C'est le GPMD qui a décidé de ces dénominations. Donc adopté à l'unanimité. Le deuxième point est une motion contre l'implantation d'une centrale à bitume mobile sur le territoire de Loon-Plage.

**2) Motion contre l'implantation d'une centrale à bitume mobile sur le territoire de Loon-Plage :**

**Monsieur le Maire** : Lecture de la note de la motion. Alors en plus de cette motion que je vais vous demander de voter ensuite, je voudrais vous dire que j'ai reçu ce matin, le Directeur du Grand du Grand Port Maritime de Dunkerque, suite à une

première réunion que nous avons eu la semaine dernière avec un directeur commercial du Grand Port Maritime à qui nous avons fait savoir nos profonds mécontentements et le fait que nous allions voter contre. Jean-Marie, m'accompagnait lors de cette réunion. D'ailleurs si Jean-Marie ensuite à quelques petits éléments supplémentaires à dire qu'il ne se gêne pas. Nous avons fait savoir au Directeur du GPMD, que nous n'étions pas du tout content de ce qui aller se passer, 1) déjà de ne pas nous avoir informé du projet de cette centrale à bitume. 2) de n'avoir eu aucune information et heureusement que nous avons été alertés par des habitants de Loon-Plage sur ce projet, parce que nous ne le savions pas. D'ailleurs, nous avons été alertés lors du dernier conseil municipal. Nous avons pris des renseignements et nous nous sommes aperçus qu'il y avait en effet cette centrale à bitume qui arrivait. Je lui ai donc dit que je n'appréciais pas du tout que le projet se fasse à 200 mètres des habitations, sans qu'au moins une information ait été donnée au Maire de Loon-Plage et à son Conseil Municipal. Donc, il était désolé. C'est un nouveau directeur. Mais, cela ne l'excuse pas complètement. Je lui ai dit que c'est la 1<sup>ère</sup> fois en 20 ans que le GPMD nous faisait un enfant dans le dos. Donc je n'ai pas apprécié du tout, sachant que j'ai même l'impression que l'entreprise qui a fait ça, arrive furtivement, ne dit rien à personne. Il n'y a pas d'information. Personne n'est au courant de rien et en fait on apprend par la même occasion qu'il va y avoir une zone tertiaire à cet endroit. Alors, la zone tertiaire ne me dérange pas plus que ça, parce que ce sont des nouvelles entreprises qui vont s'installer à Loon-Plage et ce sont des bureaux. Donc à terme, cela peut être intéressant pour le commerce Loonois d'avoir des gens qui viennent travailler dans différentes entreprises, dans différents bureaux de Loon-Plage.

Mais, j'en ai profité pour insister sur le fait, que c'était une entrée ville, et que s'il y avait une zone tertiaire, il devait agir comme le fait la ville de Loon-Plage, c'est-à-dire, ne pas faire n'importe quoi. Dans les lotissements de Loon-Plage, vous n'avez pas le droit de mettre n'importe quelles briques et tuiles, soit flamandes, soit noires. S'il y a une certaine couleur de brique qui est acceptée, je leur ai demandé la même chose. Hors de question d'avoir en entrée ville des locaux qui sont en briques, d'autres en tôle, d'autres qui sont dans des containers, d'autres dans des bungalows. Je leur ai dit que c'était une entrée ville, et que l'on se battait depuis 20 ans maintenant pour avoir une entrée ville correcte et qu'il ne fallait pas saccager comme ça. Le 2<sup>ème</sup> point, c'est que dans tous les plans, cette zone tertiaire n'existait pas et cette centrale à bitume non plus. C'était une zone que nous voulions réserver pour les mesures conservatoires quand le port avait des projets, en y mettant des arbres, une zone nature qui serait posée à l'entrée de la ville. Cette zone nature existe toujours, j'ai vu les plans ce matin. C'est pour cela que vous ne les voyez pas ce soir, parce que le diaporama était déjà fait, mais il y a une zone nature tout au long de la zone boisée, qui va protéger la ville de Loon-Plage par rapport à cette zone tertiaire et par rapport aussi aux pollutions de toutes sortes. Nous allons travailler avec eux pour justement y planter arbres et des fleurs mellifères pour toute la partie abeille et biodiversité que nous voulons développer.

Donc voilà, je lui ai dit que nous voterions contre malgré toutes ces excuses et toutes les informations qu'il a pu nous donner ce matin, par exemple, le fait que la centrale mobile n'était là pour que 4 mois. Je devrais recevoir un courrier dans les prochains jours engageant le Grand Port Maritime sur la durée maximale d'implantation de cette centrale à bitume de 4 mois. Parce que je vous rappelle que l'on est en zone d'intérêt national et sur les terrains du port, donc notre motion et notre mécontentement et notre vote contre ne vont pas forcément arrêter le projet. Je vais

bien sûr bloquer tout ce qui est camion en direction du centre-ville. Je vais même vérifier parce que c'est nous qui entretenons le giratoire, si nous pouvons bloquer les camions à cet endroit-là. On fera tout pour les ennuyer. C'est en fait une centrale à bitume qui vient là pour le dry port, qui est une chose intéressante pour le GPMD et pour nous, c'est pour développer le fret par rails au lieu d'avoir des camions. Les camions seront mis sur des trains et cela évitera autant de camions sur la route. Mais malgré cela, je leur ai dit que ce n'était pas là où il fallait faire une chose pareille, il y avait justement le Dry port où il va être installé. Il aurait pu mettre leur centrale à bitume tout prêt et aurait évité justement les rotations de camions. Donc voilà, je voulais vous dire ça. Et vous proposer de voter contre cette centrale à bitume à Loon-Plage. Je pense avoir fait le tour. Jean-Marie, si j'ai oublié quelque chose n'hésite pas.

**Monsieur Jean-Marie** : Tout a été dit, je crois qu'il faut passer au vote.

**Monsieur le Maire** : Plus que la centrale, c'est la méthode qui a été utilisée par Eiffage et le Grand Port Maritime de Dunkerque qui me choque un peu. Est-ce que vous êtes tous d'accord pour voter contre ? Je vous en remercie, nous enverrons la motion et je rencontrerais sans doute les riverains et les habitants du lotissement qui sont juste à côté, pour voir quel pourrait être la démarche qui pourrait être faite. Soit une réunion de concertation avec le groupe Eiffage soit autre chose. Mais, il est anormal à Loon-Plage, alors qu'à chaque fois nous faisons des réunions publiques pour informer les gens de ce qui va se passer, et que ce point soit passé en catimini en espérant que l'on ne réagirait pas. Je peux même vous dire quelque chose qui m'a profondément choqué aussi. C'est alors que la consultation n'était pas encore terminée le terrassement était déjà fait, la butte était déjà faite et le matériel était déjà arrivé sur place, comme pour dire, vous pouvez dire ce que vous voulez, on s'en fiche, on l'a fera. Et ça, c'est le genre de méthode quand même qui me choque. On votera contre, et cela permettra de faire savoir aux gens un peu plus haut, que ce ne sont pas, je l'ai dit au Directeur du port, que des « bouseux » qui habitent à Loon-Plage et on ne peut pas leur marcher dessus sans faire attention à eux. Voté contre à l'unanimité. Le point suivant la vente de la parcelle cadastrée AM 926 au profit de la Société STILNOR et c'est Mme Isabelle FERNANDEZ qui va nous présenter cette délibération.

### **3) Vente de la parcelle cadastrée AM 926 au profit de la Société STILNOR :**

**Madame Isabelle FERNANDEZ** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Isabelle. Des remarques sur cette délibération ? Adoptée à l'unanimité. Nous allons passer maintenant aux affaires financières avec le point n°4 Décision modificative n°3 au budget primitif 2021, c'est Monsieur Patrice MILLIOT qui va nous présenter cette délibération.

### **4) Décision modificative n°3 au budget primitif 2021 :**

**Monsieur Patrice MILLIOT** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Patrice. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette délibération ? Donc adoptée à l'unanimité. Le point suivant qui est une subvention

d'équipement au centre socio culturel Dulcie September dans le cadre de l'équipement de la ludothèque et c'est Madame Cathy BRASY qui nous présente cette délibération.

**5) Subvention d'équipement au centre socio culturel Dulcie September dans le cadre de l'équipement de la ludothèque :**

**Madame Cathy BRASY** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Cathy. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Le point n°6 qui est la Subvention exceptionnelle au profit de l'UCALE et c'est Monsieur Patrice MILLIOT qui va nous présenter cette délibération.

**6) Subvention exceptionnelle au profit de l'UCALE :**

**Monsieur Patrice MILLIOT** : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la Note de Synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Patrice. D'ailleurs, ils nous réservent une belle surprise, ils ont déjà imaginé leur décoration de vitrine, ce ne sera plus les ballons, ce sera autre chose, cela sera assez homogène au niveau du centre-ville et nous promettent quelque chose de très jolie pour les fêtes de Noël. Adopté à l'unanimité. Et enfin Monsieur JEANNEKIN, je vous donne la parole, pour la subvention au tennis.

**7) Subvention exceptionnelle au profit du Tennis Club de Loon-Plage :**

**Monsieur Vincent JEANNEKIN** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse. Si je peux rajouter quelque chose, pour vous donner un ordre d'idée, ce championnat a démarré samedi, il va se jouer sur 15 jours. C'est un championnat qui regroupe 6 équipes, les 6 meilleures équipes françaises. On a eu l'occasion d'y aller samedi, de les accompagner et d'assister à une 1ère manche à suspense avec un match nul 3-3 Boulogne Billancourt. Cela recommence mercredi. Ils vont à Blanc-Mesnil toujours en région Parisienne, et nous aurons l'occasion et j'espère que vous irez les soutenir Samedi, car samedi nous recevons Le Hainaut. Et le Mercredi suivant nous jouerons le champion de France en titre, qui est Villa-Rose c'est un club qui se trouve dans la région Bordelaise et qui a à sa tête Benoit PAIRE. Benoit PAIRE, sera peut-être présent à Loon-Plage, comme nous nous espérons avoir Lucas POUILLE à Loon-Plage. Lucas POUILLE qui devrait être présent aux 2 matches qui auront lieu à Loon-Plage. C'est un Championnat qui se joue sur 15 jours, dans ces équipes il y a certains des meilleurs joueurs Français, certains étrangers bien sûr. La délibération va dans le sens où ils ont connu une année blanche donc leur subvention a été reconduite de moitié par rapport à 2020. Donc c'est un rééquilibrage de subvention.

**Monsieur le Maire** : Merci Vincent. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'Unanimité. Je pourrais rajouter qu'au conseil communautaire de mercredi, une subvention de 50 000 euros de la communauté urbaine de Dunkerque pour le tennis sera votée, ce qui permettra au tennis d'aborder ce championnat de façon un peu plus sereine. Nous allons passer au point n°8 avec la délivrance d'un mandat spécial pour le déplacement d'élus au salon des Maires les 16, 17 et 18

novembre 2021, et je donne la parole à Monsieur Patrice MILLIOT.

**8) Délivrance d'un mandat spécial pour le déplacement d'élus au salon des Maires les 16, 17 et 18 novembre 2021 :**

Monsieur Patrice MILLIOT : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Patrice. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'Unanimité. Ensuite nous avons la passation d'une convention pour adhérer à la plate-forme d'analyse financière et prospective mise en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec les communes membres c'est aussi Patrice MILLIOT qui nous présente cette délibération.

**9) Passation d'une convention pour adhérer à la plate-forme d'analyse financière et prospective mise en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec les communes membres :**

Monsieur Patrice MILLIOT : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Patrice. Tout le monde est d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'Unanimité. Ensuite c'est une délibération qui concerne le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, alors c'est très administratif, très financier mais c'est très important et je laisse la parole à Monsieur Patrice MILLIOT.

**10) Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 :**

Monsieur Patrice MILLIOT : Merci Monsieur le Maire, effectivement c'est assez technique, lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Patrice. Vous êtes tous d'accord je suppose que vous avez tout compris sur cette nouvelle nomenclature M57. Adopté à l'unanimité, donc comme vient de le dire patrice, le point suivant est un délibération cadre fixant la durée d'amortissement des immobilisations pour la commune dans le cadre du changement de référentiel comptable M57. Je vais lui demander aussi de faire approuver l'approbation du règlement budgétaire comptable financier et de la commande publique de la ville de LOON-PLAGE tout de suite derrière.

**11) Délibération cadre fixant la durée d'amortissement des immobilisations pour la commune dans le cadre du changement de référentiel comptable M57 :**

Monsieur Patrice MILLIOT : Je présente les deux tout de suite. Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Patrice. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité.

**12) Approbation du règlement budgétaire comptable financier et de la commande publique de la ville de LOON-PLAGE :**

**Monsieur Patrice MILLIOT** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Patrice. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Maintenant nous allons passer un peu à la politique avec la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires au Budget Primitif 2022, et je redonne la parole à Monsieur Patrice MILLIOT.

### **13) Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires au Budget Primitif 2022 :**

**Monsieur Patrice MILLIOT** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Patrice. Des remarques à faire sur cette délibération ? Donc un budget ambitieux vous l'avez vu, sachant que même si on émet l'hypothèse d'un budget de 4 millions, on n'y arrive jamais, c'est en fonction de l'avancement des travaux etc... C'est un emprunt d'équilibre et souvent nous n'en avons pas besoin, en tout cas pas à ce niveau-là. Mais c'est quand même ambitieux, on a des gros chantiers qui vont se terminer en 2022. C'est vrai que la 2<sup>ème</sup> partie de la Maison de l'enfance, mais aussi la salle Coluche devraient se terminer. Ça bouge et donc on pourra commencer à réfléchir à des nouveaux projets dans cette année 2022, d'où ce lancement d'études assez conséquent sur divers projets. Il faut en prendre acte et nous voterons le budget primitif lors du prochain conseil municipal. Je te remercie Patrice. Ce n'était pas facile il y avait quelques points financiers ce soir, tu vas pouvoir te désaltérer. Il me semble que tu as fini pour ce soir. Donc nous avons pris acte de ce rapport d'orientation budgétaire. Nous allons passer au chapitre des Ressources Humaines avec le point suivant qui est une création de postes permanents, c'est Madame Sandrine MILLIOT qui nous présente cette délibération.

### **14) Création de postes permanents :**

**Madame Sandrine MILLIOT** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Sandrine. Donc vous l'avez entendu tout à l'heure, les frais de personnel se stabilisent et sont même en baisse. En fait, ce sont des remplacements de gens qui sont partis, il n'y a pas véritablement d'emplois supplémentaires, ce sont des remplacements de gens qui sont soit partis à la retraite, soit qui ont été mutés à l'extérieur. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'Unanimité. Nous avons donc forcément l'actualisation du tableau des effectifs est c'est toujours Sandrine MILLIOT qui nous présente cette délibération.

### **15) Actualisation du tableau des effectifs :**

**Madame Sandrine MILLIOT** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Sandrine. Des remarques à faire sur cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Je vais te laisser la parole pour les 3 délibérations suivantes Sandrine Le point suivant et un Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité la 16 17 et 18.

**16) Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (cdd) :**

**17) Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (extras) :**

**18) Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (saisonniers) :**

Madame Sandrine MILLIOT : Merci Monsieur le Maire, lecture des notes de synthèses.

Monsieur le Maire : Merci Sandrine. En ce qui concerne la délibération n°16 pour Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (cdd) vous êtes d'accord ? Adopté à l'unanimité.

La n°17 la même pour des extras est ce que vous êtes d'accord ? Adopté à l'unanimité.

Et enfin la n°18 Recrutement d'agents en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (saisonnier) est ce que vous êtes d'accord ? Adopté à l'unanimité.

Merci, le point suivant est la passation d'une convention pour l'adhésion définissant les modalités de la prestation chômage avec le Centre de de Gestion de la Fonction Publique et c'est toujours Sandrine MILLIOT qui nous présente cette délibération.

**19) Passation d'une convention pour l'adhésion définissant les modalités de la prestation chômage avec le Centre de de Gestion de la Fonction Publique :**

Madame Sandrine MILLIOT : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Sandrine. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Et enfin le rappel de la mise en place du régime du temps de travail des agents de la collectivité à 1607 heures et c'est toujours Sandrine MILLIOT qui nous présente cette délibération.

**20) Rappel de la mise en place du régime du temps de travail des agents de la collectivité à 1607 heures :**

Madame Sandrine MILLIOT : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Merci Sandrine. C'est vraiment une régularisation, vous êtes d'accord avec ça ? Adopté à l'unanimité. On va passer au chapitre de l'Action culturelle avec le point n°21 avec la 20ème édition du Salon de La Gastronomie - Les Escales Gourmandes Des Rives de L'Aa et de la Colme - Partenariat des structures publiques et c'est Mme Clara ELLEBOODE qui va nous présenter cette délibération.

**21) 20ème édition du Salon de La Gastronomie - Les Escales Gourmandes Des Rives de L'Aa et de la Colme -Partenariat des structures publiques :**

Madame Clara ELLEBOODE : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Clara. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Le point suivant est la 20ème édition du Festival Het Lindeboom - Partenariat des structures privées et publiques et c'est Monsieur Michael WOESTYN qui va nous présenter cette délibération.

**22) 20ème édition du Festival Het Lindeboom - Partenariat des structures privées et publiques :**

**Monsieur Michael WOESTYN** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Michael. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Nous allons passer maintenant au chapitre Marché Public avec un avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de l'Enfance et de la Famille et c'est Madame Jocelyne BRICHE qui nous présente cette délibération.

**23) Avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de l'Enfance et de la Famille :**

**Madame Jocelyne BRICHE** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Jocelyne. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Le dernier point de ce conseil municipal concerne l'enseignement avec demande prévisionnelle d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique pour l'année 2022 et c'est Madame Sarah DEVOS qui va nous présenter cette délibération.

**24) Demande prévisionnelle d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique pour l'année 2022 :**

**Madame Sarah DEVOS** : Merci Monsieur le Maire, lecture de la note de synthèse.

**Monsieur le Maire** : Merci Sarah. Vous êtes d'accord avec cette délibération ? Adopté à l'unanimité. Ce conseil municipal est terminé.

La séance est close.

Éric ROMMEL  
Maire de LIGNON-PLAGE

